



Il m'est demandé un extrait de casier n°3 pour embauche

Par **fanfanpat**, le 17/07/2013 à 17:14

bonjour j'ai eu une lourde condamnation, pour un travail intérimaire on me demande mon casier judiciaire n°3 peut-on me refuser un emploi alors que j'ai purgé ma peine. je suis sorti fin 2009 en libération conditionnelle qui c'est terminé le 6 juin 2013 en conditionnelle j'ai travaillé pour une compagnie de transport en commun transportant des enfants et en ligne régulière avec encaissement j'ai déménagé depuis 1 mois dans le sud pour y rejoindre ma compagne et je suis à la recherche d'un emploi je ne comprend pas que pour conduire un poids lourds de transport d'engin travaux public il me soit demandé l'extrait de casier n°3 merci de m'apporter les renseignements.

Par **amajuris**, le 17/07/2013 à 18:09

bjr, vérifiez-vous sur que votre condamnation figure sur votre bulletin n° 3 de votre casier judiciaire ? Il n'est pas interdit à un employeur privé de vous demander le bulletin n°3 de votre casier judiciaire mais ce n'est pas non plus une obligation pour lui de vous le demander. Vous pouvez consulter ce lien: <http://prison.eu.org/spip.php?article14098>